



Extrait du registre des délibérations du centre communal d'action sociale de Santes

Conseil d'Administration du C.C.A.S., Le jeudi 1^{er} octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} jour du mois d'Octobre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le samedi 26 septembre 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal sise en l'Hôtel de Ville au 8 Avenue Claude Bernard, 59211 SANTES, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 13

PRESENTS :

M. BELABBES Hiazid, M. DRUON Francis (pouvoir de M. BRUERE Jérôme), Mme WAQUET Nadège, Mme LEFEBVRE Christelle, Mme KEIRSGIETER Annie, M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle, Mme THIBAUT Sophie, M. BRAME Jacques.

ABSENTS EXCUSES : Mme AMADON Virginie, M. BRUERE Jérôme (pouvoir à M. DRUON Francis), M. MICHALAK Joseph.

ABSENTS : 0

ASSISTAIENT A LA SEANCE : 10

Secrétaire de séance : Mme THIBAUT Sophie

N° interne de l'acte : 2026-10-01-N°6

N° de feuillet : 07



EXTRAIT DU REGISTRE aux DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SANTES

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS –CREATION DE POSTES

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration du CCAS qu'il y a nécessité de maintenir l'organisation des services et de favoriser l'évolution de carrière des agents du CCAS, il convient donc que le conseil d'Administration crée, modifie ou supprime les postes au sein du tableau des effectifs en fonction des départs, des recrutements et des avancements de carrières des agents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles R2313-3 et L2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer un poste suite au recrutement par voie de détachement de la responsable des Blés d'Or.

Il convient de créer les emplois correspondants, avec date d'effet au 1^{er} septembre 2026 :

- Filière médico-sociale :
 - o 1 poste de préparatrice en pharmacie hospitalière, à temps complet.

Entendu cet exposé, Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

DECIDE de créer le poste ci-dessus avec date d'effet au 1^{er} septembre 2026

DECIDE de modifier le tableau des effectifs comme ci-joint

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

02/10/2026 SLOW

ID : 059-265905539-20261001-MOD_TAB_EFFECT-DE

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

M. BELABBES Hiazed, M. DRUON Francis (pouvoir de M. BRUERE Jérôme), Mme WAQUET Nadège, Mme LEFEBVRE Christelle, Mme KEIRSGIETER Annie, M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle Mme THIBAUT Sophie, M. BRAME Jacques.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre

Secrétaire de séance,
Madame THIBAUT Sophie



Le Président du C.C.A.S.,
M. BELABBES Hiazed

